

**La Communauté de
Communes du Libournais**



**Le Centre
Communal
d'Action sociale
de la Ville de Libourne**



Mercredi 22 octobre 2009

**4^{ème} journée Nationale
des Gens du Voyage**

-

**L'accueil des Gens du
Voyage en Libournais**

-

Dominique Barreau,

chef de projet

« Politique d'accueil des Gens du Voyage en Libournais » (33)

Préambule

**La politique d'accueil
des Gens du Voyage en
Libournais**

Plan de l'intervention

Une politique d'accueil des Gens du Voyage :

- **ACCUEILLIR**

Un équipement, un mode de gestion

- **ACCOMPAGNER**

Un public, des acteurs



**UN PROJET
AMBITIEUX**

Au service des
intérêt partagés

1. Accueillir

**un équipement, un mode de
gestion**

Fiche technique

Aire d'accueil du Ruste

*Équipement de la
Communauté des Communes du Libournais*

Superficie / Capacité

12 000 m² / 50 places caravanes

10 emplacements de 2 caravanes = 240m² chacun

10 emplacements de 3 caravanes = 360 m² chacun

Équipement des emplacements

Chaque emplacement est équipé :

- D'un auvent fermé sur trois cotés (environ 12 m²)
- D'un bloc sanitaire
- D'équipement et accessoires divers.

Les locaux collectifs

- **Un bureau d'accueil**
 - salle de réunion
 - Un bureau non affecté
 - Un local de repos

Un logement de fonction

Les personnels

- **Encadrement / Prospective / Gestion du territoire**
 - Un chef de projet
- **Aire accueil**
 - Deux animateurs gestionnaire
 - Deux agents d'entretien
 - Un agent d'animation socio éducatif

Ces 5 personnels permettent d'assurer la continuité d'une présence 24h/24 et 7 jours sur 7.

Modalités de gestion et d'accueil

- L'équipement est géré 24/24h, 365 jours par an
- Il est régi par un règlement intérieur
- L'animateur gestionnaire gère l'équipement, la régie, les entrées et les sorties ... Et les imprévus !

Durée de séjour

- Conforme à la circulaire du 3 août 2006
- protocole d'accord

Gestion

- La gestion de l'équipement est assurée par la C.C.L
- Depuis 2005, le volet social est officiellement confié par convention au C.C.A.S de la ville de Libourne en charge de l'animation du projet social et éducatif

2. accompagner

- **Un public**
- **Des acteurs**

Un public

- Historiquement, lié au territoire
- Une précarité installée
- Une volonté d'évolution et un potentiel d'adaptation repéré

Des acteurs

La Communauté des Communes du Libournais

Le C.C.A.S de la Ville de Libourne

L'Association Départementale des Amis des Voyageurs

33

Le Conseil Général de la Gironde

L'Éducation Nationale

La Caisse d'Allocations Familiales

Le tissu associatif caritatif et culturel

⇒ **un projet
ambitieux**

au service des intérêts partagés

Le **Projet
Social et **É**ducatif (*) :
un outil de gestion
rédigé en 2000,
contractualisé le 28 février
2005**

() A.D.A.V 33, la M.D.S.I de Libourne, l'Éducation Nationale et
la Communauté de Communes du Libournais*

Un projet commun

- Une élaboration partenariale
- Une adhésion partagée
- Un document opposable

Objectifs visés

Permettre aux résidents

- de tendre vers une socialisation dans la cité
- d' accéder à l'ensemble des services du territoire

Les principes

La prise en compte de la **particularité des Gens du Voyage**

↳ leurs appartenances culturelles

↳ leurs modes de vie et d'habitation

la citoyenneté + le droit commun + des moyens adaptés

=

Socialisation

Les modalités

Des rencontres mensuelles du Comité technique

- ▶ aide à la gestion au jour le jour de l'équipement
 - ▶ étude de situations sociales : accompagnement adapté et concerté

Veille Sociale

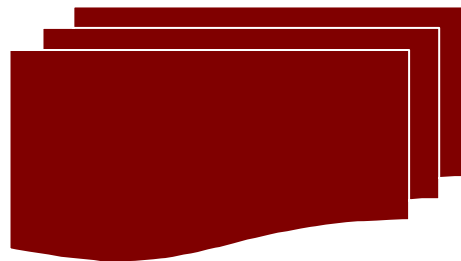
- ▶ mobilisation des acteurs
- ▶ intervention rapide et efficace

Conjugaison

volonté institutionnelle

compétence

respect des valeurs



professionnalisme

volonté individuelle

Les thématiques développées

La vie sur l'aire

L'accès aux droits sociaux des familles

La scolarisation des enfants

Les actions à destination des enfants

Les actions « passerelle »

Le Projet Social et Éducatif

de l'aire d'accueil des Gens du Voyage de Libourne

- cadre modulable de travail
- document de référence
- support méthodologique

Les intérêts partagés

- Respect du cadre réglementaire
- Respect de l'humain
- Partage des valeurs fondamentales